

DÉCISION DU PRÉSIDENT**N°DP2024_016**

Objet	Prestation d'accompagnement en matière d'événementiel de lancement et de stratégie d'animation de la nouvelle marque de territoire	
Service	Service Commande Publique	Référent : Amélie BOULCH

Considérant que la CAPLD souhaite être accompagnée d'un prestataire spécialisé pour le lancement de la nouvelle marque de territoire,

Considérant que l'avis d'appel à la concurrence a été publié sur la plateforme Mégalis le 11 décembre 2023,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 8 janvier 2024 à 12h00 et qu'une seule offre a été réceptionnée,

Vu la décision de la commission achats dématérialisée du 9 avril 2024,

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché relatif à l'accompagnement en matière d'événementiel de lancement et de stratégie d'animation de la nouvelle marque territoire à la société C'COMVOUS pour un montant de 40 590 € HT,

- Lot 01 : Organisation d'un événement afin de lancer la marque de territoire du Pays de Landerneau-Daoulas, d'un montant de 11 440 € HT,
- Lot 02 : Stratégie et animation de la marque du territoire dans les mois suivant le lancement de celle-ci, d'un montant de 29 150 € HT.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.